

# Règles de travail en classe de TECHNOLOGIE

*« L'enseignement des sciences et de la technologie, dès le plus jeune âge, est indispensable pour préparer les élèves à leur vie de citoyen dans un monde où les sciences et la technologie occupent une place prépondérante. » Programme de technologie 2023*

**La technologie fait partie de l'épreuve de science du brevet et participe grandement aux compétences de la certification PIX en fin de 3ème puis de terminale.**

L'enseignement se décompose en 2 parties principales, le numérique et les objets techniques, elles mêmes organisées en plusieurs parties différentes en fonction des niveaux scolaires. Chaque partie faisant l'objet d'un intercalaire du classeur de l'élève.

Les élèves doivent toujours avoir leur matériel et les codes informatiques nécessaire au travail. Pour rappel :

- Classeur A4 (léger – petite épaisseur) avec intercalaires (5 mini), copies (prévoir 20 simple de préférence), pochettes transparentes (10 environ). A compléter si besoin en cours d'année.
- Trousse classique avec règle d'au moins 20 cm. Les élèves doivent contrôler et renouveler son contenu si besoin (colle, gomme ...)
- Codes informatiques des ordinateur du collège, de l'ENT. Avoir une sauvegarde à la maison et les noter dans ses affaires si besoin.

A l'issue de chaque cours les définitions ou méthodes à connaître sont notées et rangées à leur place dans le classeur en utilisant les intercalaires. Les définitions sont lisiblement écrites avec les mots importants soulignés ou « fluorés » et séparées d'une ligne. Les leçons sont apprises immédiatement et régulièrement. Elles sont connues avant les activités de renforcement.

Attention des contrôles surprises peuvent avoir lieu pour vérifier.

Les cours types sont disponibles sur l'ENT dans le classeur pédagogique élève. Les titres (séance et chapitres) ainsi que les partie surlignées en jaune sont recopiées dans le classeur élève. Le classeur doit toujours être complet et rangé (comme dans le modèle qui figure dans le chapitre « Hors séquence » du classeur pédagogique). Chaque séquence débute par sa date et son titre. Elles sont rangées, comme des chapitres, les unes à la suite des autres.

Pour réaliser les activités, si la leçon n'est pas suffisamment connue, l'élève regarde dans son classeur avant de poser la question au professeur. Tout travail demandé doit être rendu, même incomplet, à l'échéance prévue.

Les élèves doivent savoir utiliser l'ENT et le réseau du collège qui leurs ont été présenté des la 6ème. Ils les utilisent régulièrement depuis. Le travail informatique doit être enregistré dans un dossier « Technologie » créé dans son espace personnel.

Un élève non intéressé par un cours ne doit pas le perturber ni gêner les camarades et le professeur. Il sera néanmoins évalué comme prévu dans le programme. Sont évaluées les activités réalisées en classe et les contrôles (normalement prévus 15j avant chaque vacances).

Signature élève

Signature parents

# Règles de travail en classe de TECHNOLOGIE

*« L'enseignement des sciences et de la technologie, dès le plus jeune âge, est indispensable pour préparer les élèves à leur vie de citoyen dans un monde où les sciences et la technologie occupent une place prépondérante. » Programme de technologie 2023*

**La technologie fait partie de l'épreuve de science du brevet et participe grandement aux compétences de la certification PIX en fin de 3ème puis de terminale.**

L'enseignement se décompose en 2 parties principales, le numérique et les objets techniques, elles mêmes organisées en plusieurs parties différentes en fonction des niveaux scolaires. Chaque partie faisant l'objet d'un intercalaire du classeur de l'élève.

Les élèves doivent toujours avoir leur matériel et les codes informatiques nécessaire au travail. Pour rappel :

- Classeur A4 (léger – petite épaisseur) avec intercalaires (5 mini), copies (prévoir 20 simple de préférence), pochettes transparentes (10 environ). A compléter si besoin en cours d'année.
- Trousse classique avec règle d'au moins 20 cm. Les élèves doivent contrôler et renouveler son contenu si besoin (colle, gomme ...)
- Codes informatiques des ordinateur du collège, de l'ENT. Avoir une sauvegarde à la maison et les noter dans ses affaires si besoin.

A l'issue de chaque cours les définitions ou méthodes à connaître sont notées et rangées à leur place dans le classeur en utilisant les intercalaires. Les définitions sont lisiblement écrites avec les mots importants soulignés ou « fluorés » et séparées d'une ligne. Les leçons sont apprises immédiatement et régulièrement. Elles sont connues avant les activités de renforcement.

Attention des contrôles surprises peuvent avoir lieu pour vérifier.

Les cours types sont disponibles sur l'ENT dans le classeur pédagogique élève. Les titres (séance et chapitres) ainsi que les partie surlignées en jaune sont recopiées dans le classeur élève. Le classeur doit toujours être complet et rangé (comme dans le modèle qui figure dans le chapitre « Hors séquence » du classeur pédagogique). Chaque séquence débute par sa date et son titre. Elles sont rangées, comme des chapitres, les unes à la suite des autres.

Pour réaliser les activités, si la leçon n'est pas suffisamment connue, l'élève regarde dans son classeur avant de poser la question au professeur. Tout travail demandé doit être rendu, même incomplet, à l'échéance prévue.

Les élèves doivent savoir utiliser l'ENT et le réseau du collège qui leurs ont été présenté des la 6ème. Ils les utilisent régulièrement depuis. Le travail informatique doit être enregistré dans un dossier « Technologie » créé dans son espace personnel.

Un élève non intéressé par un cours ne doit pas le perturber ni gêner les camarades et le professeur. Il sera néanmoins évalué comme prévu dans le programme. Sont évaluées les activités réalisées en classe et les contrôles (normalement prévus 15j avant chaque vacances).

Signature élève

Signature parents